



Compte-rendu de réunion

Objet de la réunion :

Commission technique du COGEPOMI

14/03/24

Rappel de l'ordre du jour :

Introduction

I- Site pour le relâcher des civelles de la passe piège du Grau de la Fourcade

Partage des éléments de connaissance

- évolution du milieu de l'hydrosystème Vaccarès (Emmanuelle Migne - Réserve naturelle nationale de Camargue) : présentation de l'évolution des conditions de salinité du Vaccarès, étangs inférieurs et Impériaux et des périodes et fréquences de déconnexion entre ces étangs.
- suivi des anguilles argentées dans le système hydrolagunaire du Vaccarès (projet COLAGANG) (Delphine Nicolas – Tour du Valat)

Discussion sur les éléments clés nécessaires pour éclairer le COGEPOMI sur les orientations de moyen/long terme à prendre concernant le choix du site pour le relâcher des civelles

II- Évaluation du déterminisme de la dévalaison et du stock d'argentées sur le Rhône

- Projet « Guideau et caméra acoustique Rhône » (INRAE, CONAPPED) – point d'avancement

III- Évaluation du comportement des aloses à large échelle (notamment à la dévalaison) suite aux opérations de restauration de la continuité

- Étude de faisabilité Marquage Alose sur le Rhône (MRM) – point d'avancement

Documents supports de la réunion

Présentations :

- **PRE-Rapportage-PGA-RM-2024.pdf** : Plan de gestion anguille, bassin Rhône-Méditerranée, présentation de quelques points saillants et chiffres clés du rapport de mise en oeuvre 2024 – DREAL Délégation de Bassin RM
- **PRE-SituationLacherCivelles-CTPOMI-240314.pdf** : présentation du suivi du recrutement en civelles et des sites de relâcher - MRM
- **PRE-HydrodynamiqueVaccarès-RNNC-CTPOMI-240314.pdf** : présentation de l'évolution des conditions de salinité du Vaccarès, étangs inférieurs et Impériaux et des périodes et fréquences de déconnexion entre ces étangs - RNNC
- **PRE-CarteEtangsCommunaux-SMM-CTPOMI-240314.pdf** : carte des étangs communaux des Saintes Maries de la Mer et des points de connectivité – commune des Saintes Maries de la Mer
- **PRE-COLAGANG-CTPOMI240314.pdf** : présentation du projet COLAGANG et des premiers résultats des détections acoustiques – Tour du Valat
- **PRE-ProjetGuidRhône-CTPOMI-240314.pdf** : présentation de l'état d'avancement du projet de suivi de la dévalaison des anguilles du Rhône au guideau et par caméra acoustique - INRAE/CONAPPED

Document de séance transmis avec l'invitation :

- Rapport de mise en oeuvre 2024 du plan national de gestion de l'Anguille (PGA) pour le bassin Rhône-Méditerranée (transmis fin février au MTECT pour contribution au rapport national de mise en oeuvre du PGA attendu par la Commission européenne le 30 juin 2024).

Accueil et présentation des participants (cf liste des participants en annexe)

Mme Dayet informe la commission du jugement relatif au contentieux sur le PLAGEPOMI RMed 2022-2027 du 5 mars 2024. Cette décision annule le PLAGEPOMI concernant l'encadrement de la pêche de l'Alose et de la Lamproie et enjoint la préfète de région à soumettre le document à une évaluation des incidences NATURA 2000, avec un délai de 2 mois requis pour lancer la procédure.

La DREAL a commencé à travailler sur les modalités de réponse et à rédiger un cahier des charges pour faire évaluer les incidences NATURA 2000 du PLAGEPOMI.

Mme Dayet souligne que dans sa décision le juge a exprimé le manque d'ambition du PLAGEPOMI vis-à-vis de l'encadrement de la pêche, jugé pas assez restrictif, en particulier au sein des sites Natura 2000 qui ciblent la préservation l'Alose et de la Lamproie. Cela conduit la DREAL à se questionner sur le positionnement du PLAGEPOMI et son ambition, d'autant que les résultats des suivis, ces dernières années, demeurent très préoccupants sur le bassin quant à la pérennité de ces espèces. Des discussions seront nécessaires au sein de la commission technique et du COGEPOMI. Il est de la responsabilité collective du COGEPOMI d'agir à la hauteur de ces enjeux. Elle précise que ces jugements concernent également d'autres PLAGEPOMI.

Mme Dayet présente ensuite les 3 points à l'ordre du jour et propose au préalable une présentation du rapportage Anguille 2024 sur le bassin RM qui a été transmis au ministère pour information avant l'été de la commission européenne dans le cadre du rapportage national.

Plan de gestion anguille - Bassin Rhône-Méditerranée - Rapport de mise en œuvre 2024

> *Présentation Estelle Ferrari, DREAL AURA, délégation de bassin RMed → cf. support de présentation*

Rappel des grands enjeux du plan national de gestion de l'Anguille (PGA)

Face au déclin inquiétant de la population d'anguilles européennes, la Commission européenne a publié en septembre 2007 un règlement qui institue des mesures de reconstitution du stock d'anguilles et impose à chaque État membre de soumettre un plan de gestion de sauvegarde de l'espèce. L'objectif à long terme est d'assurer l'échappement de 40% des géniteurs vers l'océan par rapport à la situation dite « pristine », c'est-à-dire d'une population qui peuplerait les territoires français en l'absence de tout impact anthropique.

Les indicateurs relatifs à l'état de la population d'Anguille publié annuellement par le groupe de travail Anguille du conseil international de l'exploration de la Mer (CIEM) fait le constat d'un recrutement qui reste à un niveau très bas.

Les mesures du plan français portent sur les types de pêcheries, les obstacles à la circulation des anguilles, la restauration des habitats et la réduction des contaminations, et des actions de repeuplement en soutien aux actions globales.

Présentation du contenu du rapport de mise en œuvre 2024 sur RM

Le rapport comprend 5 volets :

- I. Actions de suivi de descripteurs de la population d'Anguille
- II. Actions conduites au titre de la connaissance relative à l'Anguille
- III. Reconquête des axes de migration de l'Anguille
- IV. Dispositifs de suivi des pressions exercées sur l'Anguille autres que les ouvrages faisant obstacles à la continuité écologique des cours d'eau
- V. Outils de pilotage, de suivi et de communication

Résultats des descripteurs de la population d'Anguille aux stations index

- Suivi du recrutement en civelles à la station index du Grau de la Fourcade, lagune du Vaccarès

MRM assure le suivi annuel de ce site «index» depuis 2004 d'octobre à avril. L'évolution du nombre de civelles capturées à la passe-piège du Grau de la Fourcade montre des fluctuations interannuelles importantes, avec en particulier une tendance à la baisse entre les périodes 2014-2015 et 2021. Depuis, les résultats sont encourageants mais plusieurs années de hausse sont nécessaires pour affirmer une tendance à la hausse durable.

- Suivi quantitatif de la montaison à partir des passes-pièges à anguille sur le Rhône-aval (données MRM)

Le réseau de suivi comprend 3 stations sur le Rhône d'aval en amont :

- au niveau de l'usine hydroélectrique CNR de Beaucaire-Vallabrègues dans le Gard (station index), 2 passes-pièges à anguilles (rive droite/rive gauche) depuis 2005-2006 ;
- au niveau de l'usine-écluse CNR d'Avignon (84), 2 passes-pièges à anguilles (rive droite/rive gauche) depuis 2010 ;
- au niveau de l'usine-écluse CNR de Caderousse (84), 2 passes-pièges à anguilles (rive droite/rive gauche) depuis 2010.

À Beaucaire (station index), de 2008 à 2018, les captures moyennes annuelles se trouvaient autour de 250 000 individus et fluctuaient selon les conditions hydroclimatiques. Une tendance à la hausse est relevée de 2013 à 2016, puis il est observé une nette diminution de 2019 à 2023, (hormis en 2022), résultats à mettre en lien avec la baisse du recrutement en civelles. Les moyennes mobiles sur 3 ans permettent de lisser les biais liés aux variations d'hydrologie et montrent une tendance très similaire aux recrutements annuels observés à la passe à civelles du Grau de la Fourcade.

- Suivi de la dévalaison des anguilles argentées de la lagune de Bages-Sigean (11) en Méditerranée – Projet FLUX (en cours, début octobre 2018 portage Université de Perpignan)

La dévalaison des anguilles argentées de la lagune de Bages-Sigean est estimée grâce à une caméra acoustique. Les anguilles migrant vers la mer sont dénombrées par l'analyse des vidéos entre octobre et avril de l'année suivante. C'est actuellement le seul suivi de dévalaison des anguilles argentées en Méditerranée. La caméra ne couvrant pas toute la section du chenal de Port la Nouvelle, c'est un indice de dévalaison qui est mesuré.

La saison 2022-2023 a été celle avec l'échappement calculé (nombre d'anguilles allant vers la mer moins nombre d'anguilles allant vers la lagune) le plus important depuis le début du suivi en octobre 2018. 5 497 anguilles ont été dénombrées entre le 1^{er} octobre 2022 et le 30 avril 2023.

→ L'ensemble des suivis menés sur l'Anguille européenne en Méditerranée dresse un constat alarmant pour l'espèce jusqu'en 2022. Les effectifs de civelles et anguillettes sur le Vaccarès et le Rhône-aval sont au plus bas entre 2018 et 2022. Ce constat est confirmé par les observations plus ponctuelles effectuées lors de pêches électriques ciblant l'Anguille sur des côtières méditerranéens.

En 2022 et 2023, les recrutements au Vaccarès semblent remonter, mais il est trop tôt pour parler de tendance à la hausse de la population, et ces résultats encourageants ne se retrouvent pas sur les suivis en montaison sur le Rhône aval.

Connaissance : focus sur les suivis des anguilles dans le système lagunaire du Vaccarès

- Devenir des anguilles, civelles et argentées dans le système lagunaire du Vaccarès (Tour du Valat, MRM, en cours)

Les anguilles dans le système lagunaire sont suivies par la Tour du Valat depuis 1993 sur 2 stations : la Capelière dans l'étang du Vaccarès et le Malagroy dans l'étang des Impériaux jusqu'en 2015.

Le règlement de la RNN de Camargue ne permettant plus d'assurer le suivi historique dans l'enceinte du périmètre de la Réserve (Capelière), depuis l'automne 2022, un double suivi est mené à la Capelière et à Romieu (hors périmètre de la réserve) afin d'estimer au mieux le biais lié à la localisation du site d'échantillonnage et de tenter d'assurer une continuité pour le suivi long-terme.

- Suivi des anguilles argentées (projet COLAGANG en cours, Tour du Valat)

Par Capture / Marquage / Recapture en télémétrie RFID et télémétrie acoustique.

Étude de la connectivité intra-lagunaire : suivis des déplacements des anguilles produites par deux bassins versants de l'étang du Vaccarès.

- Étude Échappement Vaccarès (Projet MRM, en construction)

Projet de suivi par marquage RFID des anguilles argentées / Installation d'antennes RFID sur les graus de la Fourcade et de la Comtesse.

Objectifs : Évaluer le taux d'échappement du Vaccarès et le déterminisme d'échappement.

Reconquête des axes de migration de l'Anguille

- 3 877 km de linéaire de cours d'eau en ZAP Anguille
- restauration d'abord des grands axes (Rhône et les fleuves côtiers) dans une logique aval-amont et restauration progresse sur certains affluents (Rhône)
- caractérisation de 400 ouvrages des lagunes méditerranéennes
- bilan 2016-2021 : 152 ouvrages traités ou en voie de l'être
- programme 2022-2027 : 198 ouvrages prioritaires → fin 2023 : 78 ouvrages traités ou en cours

Pêche : (rappel de l'encadrement de la pêche de l'anguille sur les domaines maritime et fluvial)

- Pêche professionnelle en lagune

2012-2020 : poids moyen annuel déclaré capturé de :

- 309 tonnes d'anguilles jaunes
- 81 tonnes d'anguilles argentées

- Pêche fluviale aux engins et filets

2002-2021 : poids total d'anguilles déclarées capturées de :

- 29,4 tonnes par les pêcheurs professionnels ;
- 1,8 tonne par les pêcheurs amateurs et quasi aucune capture depuis 2012.

I- Site pour le relâcher des civelles de la passe piège du Grau de la Fourcade

> Présentation Pierre Campton et Jordane Lambremom – MRM → cf. support de présentation

Présentation de la passe-piège intégrée au dispositif de suivi PLAGEPOMI depuis 2003 et du site où étaient jusqu'à aujourd'hui relâchées les civelles : l'étang des Impériaux

- 2 voies de sortie / entrée possibles avec la mer : Grau de la Fourcade et Pertuis de la Comtesse
- localisation du relâcher historique juste en amont du Grau de la Fourcade

La question du choix du site pour le relâcher des civelles cette année a été posée au secrétariat technique le 16 janvier en raison des conditions défavorables pour relâcher les civelles dans l'étang des Impériaux dues à une salinité trop élevée du milieu et un faible niveau d'eau pouvant rendre problématique l'échappement des anguilles vers la mer.

Trois sites de relâcher ont été envisagés lors d'une réunion locale MRM / TDV / OFB / Réserve de Camargue / commune des Saintes Maries de la Mer :

- étangs communaux des Saintes Marie de la Mer
- étang du Vaccarès / Grandes Cabanes
- Petit Rhône

Après discussion, le secrétariat technique a retenu pour cette saison, de relâcher les civelles dans l'étang du Vaccarès au niveau des grandes cabanes. Le choix de ce site s'est fait en cohérence avec le PLAGEPOMI, et afin d'assurer le suivi de l'abondance en lien avec le recrutement réalisé sur ce site depuis une trentaine d'années.

Concernant le faible niveau d'eau du système des Impériaux générant une déconnexion potentielle avec l'étang du Vaccarès, le secrétariat technique a identifié la nécessité de s'appuyer sur l'étude en cours portée par Tour du Valat (projet Colagang labellisé PLAGEPOMI) pour évaluer l'échappement des argentées du Vaccarès vers la mer.

Concernant les 2 autres sites de relâcher envisagés :

- les étangs communaux présentent a priori un habitat favorable pour la croissance de l'Anguille avec un bon apport d'eau douce et avec un échappement vers la mer potentiel au niveau du pompage avec vis à proximité de la passe piège, il a été décidé de mettre à disposition les caractéristiques de la vis d'Archimède à l'avis du pôle OFB de Toulouse pour évaluer son ichtyo compatibilité. Pour cette saison, en dehors des pics de recrutement (en-dessous d'un kg) les civelles sont relâchées dans ces étangs.
- le petit Rhône, à proximité, n'a pas été retenu en raison des suivis en place qui seraient faussés par ces opérations de relâcher.

Il s'agit d'une solution provisoire d'urgence pour cette saison, des orientations de plus long terme devront être discutées en COGEPOMI.

> Présentation de Emmanuelle Migne - RNN de Camargue → cf. support de présentation

Evolution du milieu de l'hydrosystème Vaccarès

Présentation de l'évolution des conditions de salinité du Vaccarès, étangs inférieurs et Impériaux et des périodes et fréquences de déconnexion entre ces étangs.

- Réseau de stations de suivis

La longue histoire de la réserve permet d'avoir à disposition des suivis à long terme sur la situation de l'hydrosystème Vaccarès.

- Suivis des niveaux d'eau et points de salinité

Présentation comparative des suivis ponctuels sur une chronique de 20 ans 2003-2023 sur les étangs des Impériaux et sur l'étang Vaccarès.

- variations de salinité interannuelles importantes sur les Impériaux avec une augmentation significative de la salinité à partir de 2017 et très grande variabilité sur une même année : **diminution drastique en hiver** (ex. en 2023 : 37g/l en jan-fév, 82-88 en juillet, et 58 en déc)
- **zoom 2016-2023 = changement de paradigme pour le suivi de l'hydrosystème à partir de 2017, en période estivale jusqu'en septembre-octobre avec une salinité supérieure à 60g/l sur les Impériaux**
- l'étang du Vaccarès présente une chronique plus linéaire et des taux de salinité beaucoup moins élevés qui s'expliquent par sa plus grande profondeur et son volume d'eau beaucoup plus important que les étangs inférieurs. Néanmoins il présente une hausse moyenne de 10 PSU depuis 2016.

Partage de la connaissance disponible sur le seuil de tolérance pour l'anguille :

- certaines anguilles accomplissent leur cycle de vie entièrement en mer (salinité de 32 g/l) → salinité de l'étang du Vaccarès compatible avec la croissance des anguilles.
- effet d'obstacle de la salinité ? pas de connaissance de l'existence d'étude

- comportementale sur l'Anguille selon la salinité du milieu
- l'ordre de grandeur du taux de mortalité en phase expérimentale selon le taux de salinité montre un facteur limitant à 50g/l
- le suivi du recrutement en civelles au niveau des Saintes sur le Vaccarès montre un effet d'obstacle pour une salinité au-delà de 50g/l
- les anguilles piégées dans un milieu à salinité trop élevée meurent et cherchent à fuir.
- Plan de sauvegarde du Vaccarès
objectif = diminuer la salinité par apport d'eau douce issue du Rhône pour revenir à un état proche du naturel sur la période critique de septembre à novembre
- Niveaux d'eau
Présentation comparative des niveaux moyens mensuels Vaccarès et Fourcade nord (Impériaux) :
 - évolution à la baisse des niveaux pour les 2 et de manière plus notable pour les Impériaux
 - zoom 2016-2023 à partir de 2017 hausse entrée mer et défaut apport eau douce, le niveau des Impériaux descend très bas et le Vaccarès encore plus
 - **déconnectivité Vaccarès-Impériaux observée**
- Volume/Bathymétrie
 - importante différence de volume entre l'étang Vaccarès et les impériaux
 - les Impériaux : perte de volume notable en période critique (septembre – octobre)
 - Vaccarès : baisse de volume faible en période critique de juin à octobre
 - suite à la situation d'urgence relevée en 2023, l'apport eau du Rhône par gravité est visé par le plan de sauvegarde à partir d'octobre
- présentation des photos où l'évolution hydrique est visible avec des **discontinuités relevées en juillet / en novembre** (période de dévalaison des anguilles), pas de déconnexion visible ou constatée / question : est-ce suffisant pour la migration ?

> Présentation de Delphine Nicolas – Tour du Valat → cf. support de présentation

Suivi des anguilles argentées dans le système hydrolagunaire du Vaccarès (projet COLAGANG)

Présentation des suivis par télémétrie RFID 2021-2025 et télémétrie acoustique 2023-2025 et des premiers résultats des détections acoustiques

- RFID :
 - très bon fonctionnement sur toutes les stations RFID
 - nbre d'anguilles argentées marquées : 1 300 en RFID aux Grandes cabanes depuis 2021, et 1 000 à Fumemorte depuis 2018 pour 2 populations différentes avec une population plus dense aux grandes cabanes et concernée par une activité de pêche plus importante.
 - antennes RFID aux principales sorties à la mer : Pertuis de la Fourcade et de la Comtesse
 - Détections acoustiques :
 - 35 anguilles marquées aux Grandes Cabanes et 6 à Fumemorte avec en plus, marquage au marqueur pour les pêcheurs (4 recaptures connues par les pêcheurs)
 - équipement : Grandes Cabanes/ Fumemorte / Pertuis Fourcade / Comtesse
 - 27 détections : 26 Grandes Cabanes et 1 Fumemorte
 - parcours des anguilles relevés : a priori anguilles qui cherchent à sortir mais n'y arrivent pas, 10 recaptures
- **problème identifié à ce stade des anguilles argentées bloquées dans le système**

> Discussions

M. CAPRA (INRAE) pose la question de la possibilité d'un apport d'eau douce que par le petit Rhône.

Mme NICOLAS précise en réponse qu'il existe une entrée gravitaire via le petit Rhône et que les autres apports autour du système se font par pompage. Cela pose la question de la reconnexion idéale avec le petit Rhône selon le trajet des anguilles.

Mme HENAULT (commune de Saintes-Maries-de-la-Mer) présente la situation des étangs communaux des Saintes Marie de la Mer et les différents points de connectivité. Elle souligne le problème de gestion de l'ouverture au niveau de la station éolienne dont la priorité est l'évitement des effets « karcher » de l'entrée de la mer. Elle informe du projet de passe à poisson qui devrait voir le jour en 2025.

Elle rappelle qu'au niveau de la commune la priorité est donnée à la préservation de l'espèce, la commune ayant la capacité de gérer l'ensemble de l'hydrosystème de son territoire et étant prête à prendre des mesures de sauvegarde avec les pêcheurs.

M. BRIAN précise que sur le domaine départemental des étangs inférieurs le fait qu'ils soient en eaux libres ou eaux closes impacte juridiquement l'autorisation de la pêche.

Le CRPMEM PACA confirme une activité de pêche professionnelle au niveau dans l'étang du Vaccarès, et également dans des marais communaux des Saintes-Maries-de-la-mer.

Mme MIGNE confirme l'interdiction de la pêche dans le périmètre de la réserve et qu'une activité s'exerce sur quelques lots à proximité de son périmètre.

Le fonctionnement des connexions gravitaires étant uniquement dans le sens entrant dans le système, M. ROCHE souligne la nécessité de permettre l'attrait des anguilles dévalantes vers le petit Rhône. Il est logique que les anguilles « tournent en rond » pour rechercher des passages sans courant d'attrait, ce qui n'est pas envisageable vers le petit Rhône avec un courant d'entrée uniquement.

Il précise également les caractéristiques de la vis au niveau de la station éolienne, le suivi de ce type d'engins a pu mettre en évidence des phénomènes de coincement des anguilles entre la vis elle-même et le tube. L'OFB préconise de ne pas avoir un espace de plus de 5 mm. Il confirme que la mortalité des anguilles avec ce type de vis et le respect de ce critère d'espacement, est très faible.

Mme HENAULT s'engage à transmettre à l'OFB la longueur de cet espace au niveau de la vis.

Mme NICOLAS informe que leurs observations ont montré que des anguilles remontent le courant, et que pour dévaler elles cherchent principalement à suivre le flux.

Mme AMILHAT confirme que les observations recueillies au niveau de Bages Sigean mettent en évidence qu'il est plus facile pour les anguilles de suivre le courant et qu'elles ne dévalent pas sans courant.

Mme DAYET souligne le besoin d'avoir une vision d'ensemble sur les capacités d'accueil des différents habitats potentiels en intégrant la question de la qualité des eaux. Elle relève qu'à ce stade, aucun système n'est vertueux en qualité, en connexion entrée/sortie avec la mer pour les anguilles ou en pression de pêche.

Elle s'interroge sur le fait d'écarter a priori le petit Rhône en tant que site de relâcher des civelles pour préserver les suivis en montaison. Une réflexion est à conduire pour éclaircir ce point.

Le site de relâcher retenu devra être le système le plus résilient pour les 5 prochaines années.

Les questions auxquelles il faudra répondre pour permettre une décision qui nous engage pour les années à venir, sont : quelle échéance ? quel pas de temps ? qui ?

M. MARTINEZ fait appel à la connaissance et à l'appui des gestionnaires pour éviter de se retrouver dans une nouvelle situation d'urgence, la question va se reposer à l'automne et des avancées sont attendues via le plan de sauvegarde de la réserve, la maîtrise des pressions et l'amélioration de la connectivité à la mer. Il souligne le besoin d'avoir toutes les informations pour permettre une gestion adaptative, et de pouvoir évaluer ce qui est mis en place et identifier les voies de progrès. Il rappelle que le COGEPOMI ne pourra pas prendre de décision s'il n'est pas suffisamment éclairé.

Mme NICOLAS souligne le besoin du positionnement du COGEPOMI pour accélérer les choses sur la reconnexion du delta au Rhône afin que le plan de sauvegarde soit le plus efficace possible.

II- Évaluation du déterminisme de la dévalaison et du stock d'Anguilles argentées sur le Rhône Projet « Guideau et caméra acoustique Rhône » (INRAE, CONAPPED) – point d'avancement

> Présentation Hervé Capra (INRAE), Nicolas Stolzenberg (CONAPPED) → cf. support de présentation

Contexte du projet :

- production du Rhône inconnue en anguilles argentées : absence de pêcheries traditionnelles d'anguilles argentées et de techniques de suivis adaptés à la puissance du fleuve
- en réponse proposition d'utiliser la technique de pêche professionnelle « au guideau », complétée par caméra acoustique

Objectifs

- mise au point d'un indicateur d'abondance pérenne de la migration des reproducteurs vers la mer depuis le Rhône en complément de celui existant pour la lagune de Bages-Sigean
- connaître les pics de migration et leurs déterminismes, et si possible évaluer de manière quantitative la taille du stock migrant depuis le bassin du Rhône
- mettre en place un suivi de l'état sanitaire des individus capturés associé à une analyse des traits de vie et du sex-ratio

Présentation du retour d'expérience de plus de 30 ans de suivis sur la Loire (partenariat PPED de l'AAIPPBLB / Université de Tours / MNHN)

Description des techniques d'échantillonnage

- guideau : pratiqué essentiellement la nuit, durant les périodes de crues accompagnées le plus souvent de conditions météorologiques dépressionnaires, technique adaptée aux dimensions du fleuve
- caméra acoustique : permet l'identification et le dénombrement des anguilles dans les conditions idéales, technique complémentaire au guideau, aide à caler la pêche, portée de 10-20m

Paramètres à caler pour l'étude de faisabilité guideau :

- le site : tronçon Beaucaire-Durance pressenti, à préciser suite visite terrain de janvier 2024
- le calage spatial et temporel
- le nombre de sorties et de guideaux

Phasage prévisionnel du projet à définir

- faisabilité technique (1 an)
- faisabilité pré-opérationnelle : 1 ou plusieurs cycles annuels
- phase opérationnelle : 10 – 15 ans de suivis avec CMR si possible

Travail du collectif MRM/OFB/CNR/pêcheurs professionnels /INRAE/AE/MNHN nécessaire pour

concrétiser le démarrage du projet :

- en janvier 2024, l'INRAE a réuni tous les acteurs, pour définir le site d'étude et démarrer un projet de faisabilité → partenariat précieux des pêcheurs professionnels qui font les prélèvements, sans eux, il n'y aurait pas de projet.
- 2 jours sur site ont permis de consolider le choix du site qui s'appuiera également sur les données de champs de vitesse en crue fournies par CNR
- le choix du site est également à concilier avec les enjeux de sécurité en lien avec la navigation
- besoin de recruter un chef de projet (CDD 9 mois à mi-temps financement CNR/Agence de l'eau)
- besoin de mettre en place un comité de pilotage (= collectif historique depuis 2017) pour élaborer un cahier des charges, un plan de financement, et définir une feuille de route en mobilisant l'ensemble des partenaires (qui fait quoi et quand) et gérer les autorisations nécessaires pour les accès au Rhône.

III- Évaluation du comportement des aloses à large échelle (notamment à la dévalaison) suite aux opérations de restauration de la continuité

> Étude de faisabilité Marquage Alose sur le Rhône (MRM) – point d'avancement

Point reporté à la prochaine commission

Conclusion

Mme Laurence Dayet clôt la séance en retenant le besoin de travailler avec le secrétariat technique sur nos fondamentaux en s'appuyant sur des études avantages/inconvénients, le manque de connaissance pouvant nous affaiblir. Elle souligne le niveau impressionnant d'anthropisation par l'ingénierie des milieux aquatiques du sud de la France, qui se retrouve confronté à des changements inexorables et extrêmement rapides (niveau de la mer, biseau salé...). Cela remet en lumière des solutions moins anthropiques et plus fondées sur la nature.

Avec l'observation des changements hydrologiques importants et rapides en particulier à l'automne, elle identifie le besoin de trouver un équilibre naturel. Elle souligne enfin les enjeux de qualité des eaux qui doivent être intégrés aux réflexions.

M. LONNI ajoute que face à ces milieux très anthropisés, pour certaines espèces comme l'anguille, l'intervention de l'homme est nécessaire pour sauver l'espèce. Il prend pour exemple les opérations de relâchers à la mer d'anguilles argentées menées annuellement par les pêcheurs professionnels. (cf rapport de mise en œuvre du PGA 2024 sur Rhône-Méditerranée)

Prochains rendez-vous :

- 16 mai après-midi GT Anguille en lagunes
- 21 mai matin CTPOMI en préparation du COGEPOMI
- 26 juin après-midi COGEPOMI

Liste des participants CT POMI du 14 mars 2024

Membre désigné	Structure	Participation
Mme Elsa AMILHAT Mme Elisabeth FALIEUX	Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens (CEFREM) / Univ. de Perpignan - Laboratoire UMR 5110 CNRSUPVP	X
Mme Delphine NICOLAS	Fondation Tour du Valat – Institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes – Département Espèces	X
Mme Nathalie BARRE	Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon – Pôle relais lagunes méditerranéennes	
M. Hervé CAPRA	Institut national de recherche pour l’agriculture, l’alimentation et l’environnement (INRAe / Centre de Lyon-Villeurbanne)	X
M. Fabien CHIRI	Union des fédérations de pêche des bassins Rhône-Méditerranée et Corse	X
Mme Michela PATRISSI	Centre d’études et de promotion des activités lagunaires et maritimes (CEPRALMAR)	
Mme Marie PAPADOPOULOS	Électricité De France (EDF)	X
M. Thomas POLLIN	Compagnie nationale du Rhône (CNR)	X
M. Valentin LONNI	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM)	X
M. Nicolas STOLZENBERG	Comité national de la pêche professionnelle en eau douce (CONAPPED)	X
Mme Aurélie CARRIE	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marin (CRPMEM) Occitanie	X
Mme Déborah MONDAIN	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marin Provence-Alpes-Côtes d’Azur (CRPMEM PACA)	X avec Mme Zoé ZOBORAWCZAK

M. Pascal ROCHE	Office français de la biodiversité (OFB) – direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes	X
Mme Dominique BEAUDOU	Office français de la biodiversité (OFB)– direction interrégionale PACA-Corse	excusée
M. Nicolas Marc	Office français de la biodiversité (OFB) – direction régionale Occitanie	X
Mme Sophie SEJALON Mme Aline MARTIN	Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres – Région PACA	X
Mme Estelle FERRARI M. Alexis LEPINAY M. Pierre-Jean MARTINEZ	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes	X
Mme Laetitia DUPAQUIS	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur	X
M. Pierre VINCHES	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie	représenté par M. Thomas LEDUC
M. Pierre MOTTA	Direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM) Méditerranée	représenté par Mme Aurélia SARGEOT
M. Steven HUBNER	Direction départementale des Territoires (DDT) du Vaucluse	excusé pour les séances jusqu'à début août
Mme Céline JAILLET	Direction départementale des Territoires (DDT) de l'Ardèche	
Mme Geneviève SOLER	Direction départementale des Territoires et la Mer (DDTM) du Gard	
Mme Lidia CONCEPTION	Direction départementale des Territoires et la Mer (DDTM) de l'Hérault	représentée par M. Arnaud NGADJA
Mme Stéphanie BRENIER M Julien DIRIBARNE	Direction départementale des Territoires et la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône	X

M. Pierre CAMPTON	Association Migrateurs-Rhône-Méditerranée (MRM)	X
M. Christophe BRACH-PAPA M. Marc BOUCHOUCHA	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)	
M. Olivier NALBONE	Conseil régional PACA	
Mme Mailys ALISON Mme Mathilde PINTO	Conseil régional Occitanie, Agence régionale de la biodiversité	
M. Xavier ODO	Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes	
Mme Stéphanie BERTRAND Mme Claudine TREZZY	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	représentées par M. Olivier BRIAND
M. Mathieu QUITTET	Conseil départemental de l'Hérault	
Mme Laure CASTEL	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	excusée
M. Fabrice GONNET	Association Rivières Rhône Alpes Auvergne (ARRA2)	
M. Maxime LENNE	EPAGE des côtiers de la lagune de Berre – RRGMA-PACA	

Participants non membres désignés CT POMI

- **Jordane LAMBREMOM** - MRM
- **Zoé ZOBORAWCZAK** - CRPMEM PACA
- **Emmanuelle MIGNE** - Réserve naturelle nationale de Camargue
- **Isabelle HENAUULT** - Commune des Saintes Maries de la Mer
- **Margot DENTAN** - Doctorante Sorbonne/Marbec sur les questions de gouvernance de l'anguille et crabe bleu en lagune